Article archivé in : https://www.forum-ovni-ufologie.com/t8287-article-la-gendarmerie-et-les-dossiers-o-v-n-i

Article: La Gendarmerie et les dossiers O.V.N.I

Mer 04 Nov 2009, 15:00

La Gendarmerie et les dossiers O.V.N.I

«Tout ce qui inquiète la population intéresse la gendarmerie, martèle le commandant Barrué. Plus que jamais, les témoins doivent venir se manifester, même si certains n'osent encore le faire par peur de passer pour des fous…» La diffusion d'information concernant le phénomène OVNI est potentiellement sensible. En témoigne le circuit de diffusion de l'information. Tout PV de gendarmerie concernant les OVNIs doit être gardé 60 ans secret, alors qu'un PV ordinaire est classé 30 ans. Ce qu'il y a de malheureux c'est que ce temps est assez long pour correspondre à la disparition physique des témoins qui auraient pu aider à l'expertise. Les vieux PV, pour information, sont normalement classés sous la rubrique C/OVNIs au SHAT de Pau.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Depuis 1965, la cellule des «phénomènes aérospatiaux non identifiés» a recensé près de 3 000 procès-verbaux d'observations.

Défense nationale et sécurité publique sont les raisons pour lesquelles les gendarmes agissent et enquêtent dès qu'ils ont connaissance d'un renseignement sur une manifestation du phénomène. Prendre la faction pour attendre que l'ovni revienne est illusoire 1, mais les procès-verbaux d'enquêtes, avec audition des témoins et de l'entourage, éventuellement des croquis, des photos, des prélèvements d'échantillons envoyés à l'analyse, représentent des documents précieux pour les recherches ultérieures.

Ces procès-verbaux sont destinés, comme il se doit, au Préfet et au Procureur de la République, mais aussi au Commandant de la Région Aérienne. Sans attendre l'envoi de cette procédure écrite, des messages radio sont adressés immédiatement à la Direction de la Gendarmerie.

Un autre aspect de la défense, c'est la protection du secret ; aussi la présence dans nos campagnes des enquêteurs ufologues présente-t-elle le risque, réduit sans doute, de gens incontrôlés qui pourraient recueillir des renseignements sur tout autre chose que les ovnis en se servant du "paravent ovni" et en manipulant des associations d'ufologues.

Depuis plus de quarante ans, la gendarmerie nationale recèle en revanche une très sérieuse cellule des «phénomènes aérospatiaux non identifiés» (PAN) au sein du «bureau du renseignement». Installée dans la «zone protégée» du siège parisien de la direction générale, près du Trocadéro, elle centralise tous les procès-verbaux d'observation d'ovnis ou supposés tels repérés dans le ciel de France. «Les témoignages sont recueillis par nos 3 600 brigades, qui couvrent 95 % du territoire, dans des secteurs de campagne où l'on voit mieux le ciel qu'au-dessus des villes», explique le chef d'escadron Laurent Barrué, responsable du PAN.

Installée en pleine guerre froide, à la fin des années 1950, quand les premiers satellites espions

étaient censés survoler notre espace national, cette sentinelle est montée en puissance. Jusqu'à ce qu'un protocole, signé en 1975 entre le ministère de la Défense et celui de l'Industrie, prévoie de transmettre tous les dossiers énigmatiques aux experts du Centre national d'études spatiales (Cnes). Là, à Toulouse, le Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (Geipan) passe au crible chaque manifestation en explorant les écrans radars et en mobilisant météorologues, experts de la Direction générale de l'aviation civile ou encore de l'armée de l'air.

ovni ufo

Éviter la panique de la population

Depuis 1965, une foule d'anonymes, le nez planté dans les étoiles, ont livré des témoignages sur de supposés cigares volants, soucoupes et autres apparitions lumineuses ayant donné lieu à quelque 3 000 procès-verbaux et 1 094 procédures de gendarmerie.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Frappées souvent par le sceau de l'étrange en métropole ou bien outre-mer, accompagnées parfois de croquis ou d'images d'amateurs, ces manifestations célestes ont été soigneusement consignées dans la mémoire militaire. Parmi les plus récentes portées à la connaissance du Figaro, figure cette affaire de «grosse boule orange, se déplaçant à une vitesse phénoménale bas à l'horizon et risquant de s'écraser sur une colline» que déclare avoir vue, en février dernier, un habitant de Seine-et-Marne. Ou celle d'une déroutante apparition au-dessus d'un aérodrome du nord de la France de «cinq anneaux lumineux avançant lentement, de manière identique et d'un blanc éclatant ». Observée en février dernier par un pilote instructeur et plusieurs de ses élèves, elle n'a guère laissé de trace sur les écrans radars ou sur les images de météo… Le mois dernier, dans l'Ain cette fois, un photographe «chasseur d'orages» a découvert à sa grande stupeur sur ses images un fantomatique «point orange, en forme d'alvéole et percé de quatre trous» flottant de façon statique dans la nuit noire. En trente ans de photos, ce témoin n'avait jamais vu une chose pareille. Une enquête approfondie est toujours en cours, dans la plus grande discrétion. «Nous restons discrets sur les détails des manifestations pour éviter que des rumeurs insensées se propagent, qu'il y ait des phénomènes de panique ou encore que des endroits ne se transforment en lieux de culte pour certains groupuscules ufologiques à tendance sectaire…», confie-t-on à la direction de la gendarmerie.

Chaque année, entre quinze et vingt dossiers de phénomènes aérospatiaux non identifiés sont enregistrés dans les brigades. Depuis janvier dernier, ce nombre moyen de PV d'observation a doublé, avec 34 dossiers déjà enregistrés. Ce nouvel engouement serait lié à la mise en ligne en mars 2007 de plusieurs centaines de dossiers classés PAN sur Internet. Le but du jeu était alors de couper court aux délires paranoïaques d'associations accusant les autorités et l'armée de «cacher la vérité» au public.

«Tout ce qui inquiète la population intéresse la gendarmerie, martèle le commandant Barrué. Plus que jamais, les témoins doivent venir se manifester, même si certains n'osent encore le faire par peur de passer pour des fous…» Bien sûr, les experts se gardent bien de dire s'ils croient ou non aux ovnis. Procédures sous le coude, les gendarmes, eux, considèrent avec scepticisme les canulars qui envahissent le Web et préfèrent traquer les déclarations d'illuminés.

Histoire

En 1944, le Gouvernement provisoire de la République française décide de recréer une direction de la gendarmerie et depuis le 23 août, la Garde Républicaine Mobile devient la Garde Républicaine. A cette époque elle compte 7000 hommes.

En 1946, l'inspecteur Général de la Gendarmerie est nommé parmi les officiers généraux de même que le Directeur de la Gendarmerie. En Indochine, la gendarmerie nationale constitue le 2ème contingent au sein des troupes françaises, après la Légion étrangère. Elle prend de ce fait, une part active au conflit (jusqu'en 1954. Outre les missions prévôtales, les gendarmes sont chargés d'encadrer et de former les nombreuses gardes provinciales composées d'autochtones restés fidèles à la France. Près de 3200 gendarmes participent directement aux batailles, notamment à Diên Biên Phu, où ils sont nombreux à périr lors du siège ou en captivité.

La France a obtenu une zone d'occupation en Allemagne et en Autriche, et va être créée la Gendarmerie des Forces Françaises en Allemagne. En 1947, 9000 gendarmes sont stationnés dans ces deux pays. Cette année-là un décret institue une Direction de la Justice Militaire et de la Gendarmerie avec à sa tête un civil, le plus souvent haut magistrat.

En novembre 1950 l'École d'Application de la Gendarmerie devient l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

Face à la vague

Le 20 septembre 1954 un décret change de nouveau changer son appellation et retrouve alors le nom de Gendarmerie Mobile comme on l'appelait dans les années 1920s.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Elle dispose d'Equipes Légères d'Intervention (ELI), du Groupement Blindé de la Gendarmerie Mobile (GBGM), implanté à Satory (Yvelines), et compte alors 15 000 hommes. Autant d'hommes qui ne seront pas de trop pour faire face à la vague d'observations rapportées par les témoins cette année-là. Parmi les cas les plus fameux sur lesquels ils enquêtent, sont ceux de Quarouble (10 septembre), Forbach (10 octobre). C'est aussi cette année-là que la Gendarmerie acquiert son premier hélicoptère. Suite à cette vague est créée la SEMOC, dépendant de l'Etat Major de l'Armée de l'Air (EMAA), le 1er de nombreux services à témoigner l'intérêt, parfois maladroit, que porte le gouvernement français aux ovnis. Dirigée par le Lt.-Col. Richard Martin. Son objectif est de centraliser les observations en collaboration avec la Gendarmerie et la Défense Aérienne du Territoire (DAT).

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

S. E. M. O. C.

Au cours de la vague de 1954 en France, une réunion de 2 h est organisée au sein du cabinet de Pierre Mendès-France, Président du Conseil (équivalent du 1er ministre). En plus de ce dernier sont réunis Emmanuel Temple, récent Ministre de la Défense Nationale et aux Forces Armées ainsi que ses 3 secrétaires d'Etat (à la Guerre, Henri Caillavet à la Marine et l'Air). De cette réunion sort plusieurs décisions, notamment la création d'une commission secrète dès mi-Octobre (son existence sera rendue publique au Journal Officiel du 12 janvier 1955), la Section d'Etude des Mystérieux Objets Célestes [Huleux].

Cet organisme, dépendant de l'Etat Major de l'Armée de l'Air (EMAA), sera le premier de nombreux services à témoigner l'intérêt, parfois maladroit, que porte le gouvernement français aux ovnis. Dirigée par le Lt.-Col. Richard Martin. Son objectif est de centraliser les observations en collaboration avec la Gendarmerie et la Défense Aérienne du Territoire (DAT).

En 1955 la commission est mise en sommeil, information rendue "à titre personnel" par le responsable du bureau scientifique de l'EMAA, le Col. Poncet, dans une lettre datée du 21 Décembre adressée à un personnage clef de la scène ufologique de l'époque, Jimmy Guieu [Histoire secrète de l'antigravité: l'effet Biefeld Brown, de Alexandre Szames, Ed. A.S., 1998, p.72 (note en bas de page)] [Black-out sur les soucoupes volantes, de Jimmy Guieu, Ed. Fleuve Noir, 1956 (réédité en 1972 aux Ed. Omnium Littéraire)] [Huleux].

3 ans plus tard, la Gendarmerie des Transports Aériens est créée : elle est chargée du contrôle des zones aéroportuaires civiles. Le 8 juin 1956 un décret donne naissance à la Gendarmerie de l'Air qui a compétence exclusive sur les emprises de l'Armée de l'air (héritière du 1er Groupe de Gendarmerie de l'Air créé par le comité de la France libre, à Alger, en 1943). Mais, dès 1958, la légion d'occupation en Autriche est supprimée. Cette année-là, on ne compte plus que 1700 gendarmes établis en Allemagne au sein des "détachements prévôtaux", les gendarmes n'exercent qu'un rôle prévôtal depuis 1952.

Les effectifs de la gendarmerie d'Algérie augmentent constamment durant cette période, grâce aux nombreux renforts venus de métropole. En 1958, année où le conflit s'aggrave, on dénombre 8000 gendarmes établis en Algérie auxquels il faut ajouter 3500 à 4000 gendarmes mobiles, ainsi que 3000 hommes des formations supplétives locales. Les gendarmes sont aux avant-postes, en contact direct avec les fellaghas. Leurs missions multiples vont de la pacification (relations avec la population, construction d'écoles et de foyers pour la jeunesse etc.) au renseignement, en passant par le maintien de l'ordre (garde des points sensibles, contrôles, patrouilles, escortes, etc.) et le combat.

En 1964 un gigantesque réseau d'alarme est installé en France, implanté sur les toits des gendarmeries françaises. Constitué de 2300 appareils en forme d'antenne, il permet de détecter en permanence toute présence de corps radio-actifs dans l'atmosphère. Certains soulignent l'inutilité d'un tel réseau en cas de conflit atomique.

Sur le plan de l'organisation territoriale, les circulaires des 8 août et 14 novembre 1966 adaptent le nouveau découpage militaire à la gendarmerie : 7 commandements régionaux et 21 commandements de circonscriptions régionales — nouveau nom donné aux légions — coiffent les 2 subdivisions d'arme de l'institution : la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile. Concernant les ovnis, c'est au moins dès cette année-là que le bureau chasse de l'état-major de la FATac, 1ère Région Aérienne (RA), reçoit les rapports d'enquête de la gendarmerie sur les objets volants non identifiés [2].

FATAC (1966-1994)

Accronyme pour Force Aérienne Tactique, créé par les circulaires des 8 Août et 14 Novembre 1966. La FATAC est à la fois un des 7 grands commandements spécialisés et la Région Aérienne (RA) sur laquelle sont stationnées toutes ses unités. Les commandements régionaux et 21 commandements de circonscriptions régionales — nouveau nom donné aux légions — coiffent les 2 subdivisions d'arme de l'institution : la gendarmerie départementale et la gendarmerie mobile.

Selon le général Denis Letty, c'est au moins à partir de cette année-là que le bureau chasse de l'état-major de la FATac, 1ère Région Aérienne (RA), reçoit les rapports d'enquête de la gendarmerie sur les ovnis [Letty 2002]. En effet cette année-là, Letty est au bureau chasse de l'état-major de la FATac, 1ère Région Aérienne (RA), qui reçoit les rapports d'enquête de la gendarmerie sur les objets volants non identifiés. 2 de ces rapports éveillent sa curiosité, dont un contenant les témoignages de personnes bien connues, qui lui paraissent crédibles, décrivant une observation semblable à celle de Trans-en-Provence, avec traces au sol comme si la terre avait été soufflée, et des colorations violettes. Il ne retrouvera jamais ce rapport. Après d'autres affectations, Letty retrouve dans les années 1970s l'état-major de la FATac, cette fois comme chef du 3ème bureau Opérations.

Un chef de la FATac déclarera à propos des ovnis : Nous n'allons pas ridiculiser la FATac par de telles sornettes. En 1992 la FATac est dirigée par le général Norlain.

En 1971, l'informatique est introduite. cette année-là, la revue interne de la Gendarmerie Nationale publie un long article dans lequel se profile la possibilité de l'intervention des gendarmes pour recueillir et rechercher les observations d'ovnis. L'année suivante les témoins de l'observation de Taizé font un rapport détaillé à la gendarmerie de Cluny.

Pour répondre aux menaces du terrorisme international, une Equipe-Commando Régionale d'Intervention (ECRI) est créée en 1973. A partir de 1974, la gendarmerie accentue davantage son autonomie en disposant d'une section budgétaire propre.

Une tâche officielle (1975)

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Photographies de Revigny Sur Ornain, 1975, France:

Une patrouille de la gendarmerie a pu prendre cette photographie d'un OVNI le 6 Juin 1975 près de Revigny Sur Ornain vers 21:30. A ce moment l'objet était immobile au dessus de la terre.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Photographie d'OVNI

Une autre photographie par la patrouille de la gendarmerie le 6 Juin 1975 près de Revigny Sur

Ornain vers 21:30. Cette photographie a été prise au moment ou le phénomène quittait le sol pour s'envoler vers le ciel. Aucune explication naturelle ou triviale n'a été trouvée pour les événements à ce jour.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

http://ufologie.net/htm/picamafr18f.htm

En 1975, des pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) sont créés. Cette année-là, après une entente entre le ministre de l'Industrie et de la Recherche et les militaires, la Gendarmerie Nationale est officiellement chargée de recueillir systématiquement tous les rapports d'observation d'ovni, et de collaborer avec le GEPAN (puis le SEPRA) à partir de sa création en 1977. Ironiquement, cela commence aussi par ses propres observations :

le 30 Mars 1976 à Saint-Denis (Réunion), sur les instructions du lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie, la gendarmerie procède à une reconstitution de l'observation du gendarme M. le 27 Mars [3]

le 30 septembre 1977, dans l'Yonne, où des gendarmes observent le ballet de plusieurs engins lumineux. Leur rapport décrit : Constatons depuis notre point d'observation que des ensembles lumineux évoluent dans l'atmosphère terrestre à des vitesses vertigineuses... Les enquêteurs en dénombrent 7. Ces objets volants non identifiés (ovnis) sont, pour certains, en forme de losanges dont les angles sont éclairés par plusieurs feux émettant une lumière blanchâtre incandescente. Quelques-uns présentent en leur milieu une forte lumière rouge orangé, nettement visible, envoyant des éclats. D'autres, circulaires, donnent l'impression d'être enjolivés sur leur périphérie d'une rampe concentrique comportant un bon nombre de lumières : celles-ci sont de couleur blanche ou jaunâtre. Ils se perdent dans l'infini. Aucun ne change de forme ou de couleur. Ces ovnis circulent en effectuant des mouvements très désordonnés, ascendants ou descendants, rotatifs ou spiroïdaux, à des vitesses fulgurantes. Ils se stabilisent, redémarrent brutalement... Ils disparaissent ou réapparaissent subitement au cours de leurs évolutions. Durant toute l'observation faite par les militaires de la gendarmerie, il n'est entendu aucun bruit de moteur ou de réacteur provenant de ces ovnis et nous ne remarquons aucun sillage de leur passage. Ces ovnis ne proviennent pas particulièrement d'une seule direction, de la même façon qu'ils disparaissent vers n'importe quel point.

le 29 Novembre 1989 à Euphen
le 31 Juillet 1995

La gendarmerie s'aquitte de sa tâche sur diverses affaires comme :

Le 26 Mars 1978, C. S., secrétaire de mairie à Saint-Armel (Saint-Erblon), prévient par téléphone la compagnie Vitré de gendarmerie d'Ile-et-Vilaine de l'observation de son beau-frère le 25 Mars. Les gendarmes demandent à Mme S. d'inviter Y. S. et sa fiancée à témoigner auprès de la gendarmerie locale [4]

En Octobre 1982, la gendarmerie procède à la collecte d'échantillons de l'observation de M. Henri, qui seront étudiés dans différents laboratoires.

Parfois elle refusera aussi de se déplacer, comme lors de l'observation de Gérard Deforge en 1988 à Eragny.

En 1976 est créé le Service Technique de Recherches Judiciaires et de Documentation (STRJD). La gendarmerie se dote de son propre laboratoire d'analyses à Rosny-sous-Bois avec la section technique d'investigation criminelle de la gendarmerie (STICG).

En 1977, l'ECRI est remplacée par le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN). En 1984 est créé le groupement de sécurité et d'intervention de la Gendarmerie nationale (GSIGN), rassemblant le GIGN, le Groupe de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR) et l'Escadron Parachutiste d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (EPIGN)

Les articles 6 et 7 de la loi n° 79-18 du 3 Janvier 1979 et ceux du décret n° 79-135 du 3 Décembre 1979 fixent les conditions dans lesquelles les archives de la Défense sont communicables (Gendarmerie) :

Article 6 - Les documents dont la communication était libre avant leur dépôt aux archives publiques continueront d'être communiqués sans restriction d'aucune sorte à toute personne qui en fera la demande.

Les documents visés à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal demeurent communicables dans les conditions fixées par cette loi.

Tous les autres documents d'archives publiques pourront être librement consultés à l'expiration d'un délai de 30 ans ou des délais spéciaux prévus à l'article 7 ci-dessous.

Article 7 - Le délai au-delà duquel les documents d'archives publiques peuvent être librement consultés est porté à :

1. 150 ans à compter de la date de naissance pour les documents comportant des renseignements individuels de caractère médical;

2. 120 ans à compter de la date de naissance pour les dossiers de personnel ;

3. 100 ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier pour les documents relatifs aux affaires, portées devant les juridictions, y compris les décisions de grâce, pour les minutes et répertoires des notaires ainsi que pour les registres de l'état civil et de l'enregistrement ;

4. 100 ans à compter de la date du recensement ou de l'enquête, pour les documents contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé, collectés dans le cadre des enquêtes stastiques des services publics ;

5. 60 ans à compter de la date de l'acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée ou intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale, et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Le 13 Février 1979, Jean-Claude Bourret interviewe M. Cochard, directeur de la gendarmerie nationale. Le 26 Novembre, cette dernière traitera l'affaire de Cergy-Pontoise, et saisira le GEPAN.

En 1981, une réforme profonde du haut commandement de la gendarmerie est engagée. Le 10 novembre, la direction est transformée en direction générale de la Gendarmerie nationale. Le directeur général est assisté d'un officier général portant le titre de major général de la gendarmerie. A partir de 1982, la justice militaire n'entre plus dans les compétences du directeur général de la Gendarmerie nationale.

En 1982, les effectifs sont de 84200 personnes.

Voici un document qui précise que la Gendarmerie Nationale Française a devoir de communiquer tout témoignage relatif à l'observation d'OVNI au SEPRA. La Gendarmerie doit suivre consciencieusement ces consignes: les gendarmes ne se moqueront pas de vous si vous leur apportez votre témoignage.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

En 1989, Concernant l'atterrissage d'un ovni près de Forbach à l'Automne 1954, Jean Sider écrit au Ministère de la Défense ainsi qu'à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale qui lui répondent que le dossier est classifié pour 60 ans.

Une gendarmerie existe aussi en Belgique. Elle jouera notamment un rôle important lors des observations du 30 mars 1990, décrites par le rapport Lambrechts. En France cette année-là, des Centres Opérationnels de Gendarmerie (COG) sont mis en place. Le STICG devient l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN), et chaque brigade commence à être équipée d'un micro-ordinateur.

Le décret du 14 juillet 1991 modifie le redéploiement en 3 régions de gendarmerie, correspondant au 3 régions militaires de défense, et 9 circonscriptions de gendarmerie pour les 9 zones de défense.

A partir de 1992, la gendarmerie collabore à la DRM.

En 1997, on compte 98 433 hommes et femmes dans la gendarmerie.

En 1999, Jean-Claude Bourret devient conseiller du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale et membre de la commission de communication de la DGGN (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale).

Le décret du 21 juin 2000 supprime les circonscriptions et la gendarmerie est redéployée en 7 régions.

Par la suite, c'est Jean-Pierre Pouillaude qui est chargé des dossiers d'ovnis à la gendarmerie.

Collecte des informations sur les PAN

La collecte d'informations sur les PAN suit le circuit administratif suivant en France:

Témoigner en gendarmerie : un geste civique !

Peu de personnes en France ont connaissance que la Gendarmerie est l'organisme officiel habilité à recevoir la déposition de citoyens ayant observé un phénomène aérien inexpliqué ou un objet volant non identifié. Par ailleurs, c'est le seul moyen d'obtenir le lancement d'une procédure qui alertera le GEIPAN (Groupe d'Etudes et d'Informations sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés), ceci afin que puisse être menée une enquête avec l'appui de scientifiques. Mais pousser les portes d'une brigade de gendarmerie pour dire : « j'ai vu un OVNI » est une étape particulière à surmonter pour le Témoin.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

La peur du ridicule

Bien souvent, si les observations OVNI passent aux oubliettes, c'est parce qu'il manque un travail d'investigation de la part de ceux qui sont qualifiés pour le faire, mais aussi parce que le Témoin lui-même est confronté à un choix difficile : témoigner devant les autorités, se retrouver face à un individu en uniforme, dans un lieu inhabituel, avec quelques chose de peu commun à lui raconter. On se pose beaucoup de questions : « Vont-ils me prendre pour un fou ? », « Vont-ils me refouler ? » et c'est bien normal. Le phénomène OVNI ayant été tellement tourné au ridicule, minimisé ou touché par les dérives sectaires et la désinformation, cette étiquetage totalement non objectif à tellement raisonné dans les grands média, que les gens sont maintenant conditionnés à penser que tout cela ne se passe que dans leurs têtes. Et cela refait surface avant de franchir le seuil d'une gendarmerie.

Pourquoi est-ce une fausse appréhension ?

Les gendarmes ont beaucoup de travail, c'est souvent l'argument avancé, cependant, cela ne justifie en aucun cas un refus de prendre une déposition pour une observation OVNI (sauf exception majeure). Ils sont formés pour cela et possèdent un « manuel » où un chapitre (vers le milieu) est consacré au phénomène OVNI. Ils ont le devoir de prendre la déposition d'une personne pour une observation OVNI. Dès lors, en aucun cas un gendarme n'a le droit de vous empêcher de déposer votre témoignage (il risque un blâme de sa hiérarchie), en aucun cas il ne doit vous juger et en aucun cas il ne doit vous manquer de respect. Il est peut-être bon de rappeler que le salaire d'un gendarme provient de nos impôts et qu'il est au service de la loi comme du citoyen.

Un geste civique : pourquoi ?

Observer un phénomène aérien sortant de l'ordinaire peut être considéré comme un danger potentiel pour la sécurité nationale. Il est donc du devoir de tout citoyen de signaler son observation dans la gendarmerie la plus proche des faits. Tout signalement peut permettre de mettre en évidence des liens entre le phénomène observé et d'éventuels phénomènes d'une autre nature, comme une panne de courant générale, des animaux apeurés, des disparitions quelconques, etc. Cela permet aussi au GEIPAN d'avoir l'autorisation de consulter les archives radar afin de trouver éventuellement une trace du phénomène. Ce n'est pas parce que vous signalerez un phénomène inexpliqué que vous serez fiché dans la catégorie des terroristes recherchés par Interpol.

La peur de la méprise et du discrédit

Il est naturel de penser aux conséquences d'une déposition de votre témoignage en gendarmerie ou même auprès d'une association ufologique. Si votre anonymat est garanti (lois sur la protection de la vie privée), que vous êtes de bonne foi, alors, que vous vous soyez mépris ou non ne fera pas de vous un « rebus » de la société, mais une personne de bonne foi ayant signalé quelque chose qu'elle n'a pu identifier et qui aurait pu devenir une menace pour autrui. Ce n'est pas pour autant que vous perdrez en crédibilité, vous n'aurez fait là que votre devoir civique et en plus d'être courageux, il est honorable.

La réalité du phénomène OVNI comme argument

En conclusion, si chaque citoyen français comprenait l'importance de témoigner en gendarmerie pour une observation OVNI (que ce soit une simple lumière ou un vaisseau), alors nous pourrions peut-être justifier l'ouverture d'un groupe de réflexion de la part de nos députés et éventuellement accéder à la reconnaissance officielle du phénomène OVNI en France par l'Etat. Il y a chaque année entre 200 et 300 observations déposées sur Internet. En considérant que tout le monde n'a pas forcément ce support, que 90% des gens n'en parlent pas, il est envisageable de penser que chaque année, on dépasse les 5000 observations OVNI. Et quand on sait que le GEIPAN met en ligne 6000 témoignages compilés depuis 1977 et qu'il annonce que 28% des cas sont des phénomènes non identifiés (30% sont non identifiables), fort est de constater qu'il y a beaucoup de gâchis et que potentiellement, il y a environ 1400 observations de phénomènes non identifiés par an !

Il est donc primordial que chacun d'entre-nous réalise au moins une fois dans sa vie ce geste civique en cas d'observation OVNI, sans pour autant oublier de témoigner auprès des organismes privés telles que les associations ufologiques, généralement indépendantes et assurant les contre-enquêtes pour des raisons démocratiques, tant qu'aucune reconnaissance officielle ne sera acquise.

http://francesurveillance.xooit.com/t1262-Temoigner-a-la-Gendarmerie-un-geste-civique.htm

Observations en France et rapports de Gendarmerie

Le 1er MAI 1975: ATTERRISSAGE PRÉS D'UNE PATROUILLE DE GENDARMES

Procès-verbal, enquête préliminaire, le 11 mai 1975, compagnie de Melle, brigade de Lezay.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Le jeudi 1" mai 1975 à 23 h 10, nous effectuons une patrouille de surveillance dans les communes de Lezay, Saint-Coutant et Sainte-Soline, circulant à bord de notre véhicule sur le chemin départemental 15, dans ie sens Sainte-Soline-Lezay, nous nous trouvons au lieu-dit Bois-de-la-Trouille. Nous apercevons alors dans le ciel une boule lumineuse de couleur jaune vif d'un diamètre apparent de 20 centimètres environ, se déplaçant d'est en ouest. Elle se rapproche du sol à une vitesse régulière. Cet objet lumineux semble vouloir se poser à une faible distance de nous.

Constatations

A 23 h 15, nous nous transportons immédiatement en direction du lieu supposé de l'atterrissage. Arrivés à l'intersection du chemin départemental 15 et du chemin départemental 45 nous observons à travers des haies, direction ouest, à environ 3 ou 4 mètres du sol, un scintillement lumineux. Nous estimons que ce phénomène se situe dans un pré, au lieu-dit Vaugru, en bordure du chemin départemental 105, à 400 mètres de la sortie ouest de Lezay.

A 23 h 17, nous étant approchés des lieux et ne remarquant rien de particulier au premier abord, nous descendons de notre véhicule pour examiner plus particulièrement cette zone. Presque aussitôt nous entendons un léger bruit, genre froissement d'ailes et nous constatons qu'un engin, dont nous ne pouvons déterminer la forme exacte et la couleur, s'élève rapidement suivant une trajectoire est-ouest, laissant apparaître deux lumières rouges de faible intensité, genre dispositif réfléchissant, distantes horizontalement l'une de l'autre d'environ 50 à 60 centimètres.

Bien que le temps soit clair, et le ciel étoile, l'absence de clair de lune ne nous permet pas d'évaluer d'une façon précise la distance approximative nous séparant de l'objet. Toutefois cette dernière ne doit pas excéder une trentaine de mètres. A 23 h 20, quelques instants après le présumé décollage, l'appareil reprend sa couleur initiale jaune vif et se stabilise à une altitude et à une distance que nous ne pouvons apprécier. Il nous apparaît alors semblable à un disque d'un diamètre de 20 centimètres. Devant l'immobilité prolongée de l'OVNI nous l'observons à la jumelle. Nous découvrons que l'appareil est muni de deux ailerons verticaux de 10 centimètres de longueur, placés l'un au-dessus du disque, l'autre en dessous. De plus, l'intérieur de la boule lumineuse semble parsemé de points noirs fixes. A 23 h 25, devant la persistance de ce phénomène, nous nous rendons immédiatement sur la place des Halles de Lezay, où, en compagnie de témoins, nous poursuivons durant trente minutes l'observation. Ce n'est que vers 23 h 45 que l'objet disparaît rapidement vers l'ouest.

Le 2 mai 1975 à 8 heures, nous retournons sur les lieux présumés de station de l'appareil. A 4 mètres de la haie bordant le chemin départemental 105, l'herbe est couchée, en forme de cercle de 3 mètres de diamètre. Aucune autre trace n'est décelable à l'œil nu.
Mesures prises

Nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie à Melle par message radio 85 TRS en date du 2 mai 1975. Le 3 mai 1975, à 17 heures, s'est présenté à la brigade M. Chasseigne Jean, délégué régional du groupement international de recherches « Lumières dans la nuit », qui, suite à ses observations sur place, nous a remis les renseignements joints en annexe.

Enquête

Le 3 mai 1975 à 8 h 45, effectuant l'enquête, nous entendons V... Jean-Pierre, trente-six ans, garde-champêtre de la commune de Lezay, Deux-Sèvres.

Dans la nuit du 1" au 2 mai 1975 vers 23 h 15, alors que je me trouvais encore au bourg de Lezay, place de la Halle-aux-Veaux, j'ai vu dans le ciel vers l'ouest une boule jaune semblant se stabiliser. Je ne suis pas le seul à avoir vu cet engin à l'intérieur duquel on pouvait distinguer des points noirs. J'ignore ce que ça peut être, mais une chose est certaine, il ne s'agissait pas d'une étoile. En raison de la distance, il était impossible de distinguer la forme exacte.

3 mai 1975, lecture faite par moi, persiste et signe.

Poursuivant l'enquête, entendons D... Robert, cinquante-trois ans, quincailler.

Au cours de la nuit du 1" au 2 mai 1975 vers 23 h 15, alors que je me trouvais à proximité de la Halle aux Veaux, à Lezay, j'ai aperçu dans le ciel en direction de l'ouest, une boule de couleur jaune vif qui paraissait se stabiliser. En raison de la distance, je ne puis évaluer l'endroit où cet engin se trouvait. J'ai pu constater qu'à l'intérieur de cette boule il existait des points noirs. Après un certain temps d'observation, trente minutes environ, cet engin a disparu en direction de l'ouest.

3 mai 1975, 11 h 15, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, persiste et signe.

Entendons M... Jacques, cinquante et un ans, adjoint au maire de la commune de Lezay.

Dans la nuit du 1er au 2 mai 1975, alors que j'assistais à la finale du concours de pétanque, place de la Halle-aux-Veaux, vers 23 h 15 en compagnie de mes camarades j'ai vu dans le ciel une boule de couleur jaune vif qui semblait se stabiliser aux environs de La Mothe-Saint-Héray. Cet engin, d'environ 20 centimètres de diamètre présentant des points noirs à l'intérieur ne semblait pas très haut, dans le ciel, mais je ne puis être plus précis car la nuit il est très difficile d'apprécier les distances.
5 mai 1975 à 8 h 45.

remarque. — Les humoristes noteront que cette apparition inquiétante s'est produite près du bois de la Trouille, le bien nommé. Ce n'est pas le seul point qui puisse prêter à sourire. En effet, les gendarmes, témoins privilégiés, en sont réduits à chercher d'autres témoins pour confirmer leurs dires. D'autres témoins qui, certes, ont vu « quelque chose » mais d'assez loin et dont les différentes descriptions sont loin d'avoir la précision de celles données par la patrouille. Il est évident que même sans les confirmations du témoignage des gendarmes, leur rapport n'aurait pas été mis en doute. Mais auraient-ils osé l'écrire? Qui sait...

la source ici

Le 6 mars 1974 gendarmes et ovnis

LES GENDARMES MOBILES ET L'OVNl QUI NE L'ÉTAIT PAS MOINS...

Gendarmerie nationale, groupement de l'Aveyron, compagnie de Millau, brigade de la Cavalerie.

Procès-verbal de renseignements administratifs, le 6 mars 1974 à 10 heures.

Résumé de l'affaire

Dans la nuit du 5 au 6 mars 1974, trois militaires de l'unité du capitaine C... commandant l'escadron 82 de la gendarmerie mobile d'Hyères dans le Var, ont aperçu, vers la ferme de l'Hôpital, une forme lumineuse non identifiée. Cette lumière a suivi la patrouille dans ses déplacements jusqu'à la Cavalerie où elle a été observée par plusieurs officiers et sous-officiers de l'escadron. Nous rendons compte des faits ci-dessus à notre commandant de compagnie qui nous ordonne d'effectuer une enquête afin de déterminer la nature de la forme lumineuse aperçue par les gendarmes mobiles.

La forme lumineuse aperçue par les gendarmes mobiles était de faibles dimensions. Ces dernières varient d'ailleurs en fonction de l'heure et des points d'observation. Ainsi, d'abord aperçue par les témoins sous la forme
d'une sphère très imparfaite, sensiblement de la grosseur d'une balle de caoutchouc d'enfant, la forme lumineuse a été observée un peu plus tard par ces mêmes personnes sous la forme d'un rectangle aux angles arrondis, mesurant environ 25 à 30 centimètres de longueur et 15 centimètres de hauteur. Puis ¡a forme lumineuse a été vue à nouveau sous l'apparence d'une balle de très faibles dimensions, quelques centimètres de diamètre. Cette forme lumineuse émettait une très forte luminosité de couleur blanche. Aucun bruit n'a été perçu par les six témoins qui l'ont observée à des heures identiques et pendant une durée de deux heures environ.

Ces témoins pensent qu'il ne s'agissait pas d'une étoile ni d'un aéronef ou d'un ballon sonde. La forme lumineuse observée le 6 mars 1974 était mobile; elle a parcouru un itinéraire de 10 km environ, puis a accompli une descente vertigineuse vers le sol avant de réaliser une ascension et de

se stabiliser dans le ciel. Il est à noter que deux autres formes lumineuses non identifiées ont été aperçues à la Cavalerie dans la nuit du 25 février 1974 par une habitante de cette localité. Toutefois, ces deux lumières n'avaient ni la taille, ni la forme de celles observées dans la nuit du 5 au 6 mars 1974 par les gendarmes mobiles. D'après les dires du témoin, cette forme lumineuse ressemblait à deux cigares qui se maintenaient immobiles dans le ciel, dans une position verticale, au milieu d'un embrasement intense à l'horizon. Aucun autre habitant de la Cavalerie et des environs n'a été témoin de faits semblables.

Extrait du livre "le nouveau défi des ovni"

11 JANVIER 1954: TOP SECRET

Gendarmerie nationale, commandement régional de la gendarmerie de la 2ème région militaire, 2ème légion des Ardennes, section de Vouziers. rapport du lieutenant L. .. , commandant la section de Vouziers sur l'apparition de phénomènes lumineux aériens dans l'arrondissement de Vouziers. 11 janvier 1954.

Entre le 30 octobre a 23 h 30 et le 31 octobre 1953 à 1 h 30, deux phénomènes lumineux aériens ont été observés par des militaires de la section au cours d'un service de nuit. Il s'agit de deux phénomènes distincts: Premier phénomène: quatre militaires de la brigade de Le Chesne, dont le chef de poste, étaient en service entre 23 h 40 et 24 heures à Louvergny au lieu-dit Beauséjour quand ils ont été les témoins d'un fait étrange. A 23 h 40 en arrivant à Louvergny, ils ont remarqué une lueur rouge en direction de l'ouest. A 23 h 50 ils ont observé un disque rouge d'un diamètre apparent de 1 mètre et sous un angle de site d'environ 30 degrés toujours en direction de l'ouest. Au bout de quelques minutes, il leur a semblé que le disque se séparait en deux parties, aux deux tiers de la hauteur, et la partie supérieure a disparu. A 24 heures, lorsqu'ils ont quitté le lieu de leur service, le disque était encore visible. Le disque rouge ne semblait animé d'aucun mouvement et aucun bruit n'a été entendu. Deuxième phénomène: quatre militaires de la brigade de Machault dont le chef de poste se trouvaient en service sur la Nationale 46 entre Pauvres et Masagran, quand l'un d'eux a vu un engin de petite dimension se dirigeant dans le sens sud-est-nord-ouest et suivant sa trajectoire à une vitesse extrêmement grande. Cet engin se remarquait par une brillance importante, nettement plus grande que celle des étoiles environnantes et présentait des reflets verts.

L'observation a duré quelques dizaines de secondes. (Ces rapports sont notés secret confidentiel et secret.)

REMARQUE. - Jusqu'en 1957 environ, les rapports de gendarmerie concernant les témoignages d'OVNI sont frappés d'un cachet rouge « CONFIDENTIEL» ou «SECRET », voire les deux. C'est que l'on était alors persuadé qu'il s'agissait de la manifestation d'engins secrets soviétiques. Depuis, ces rapports ont été déclassifiés. Mais le problème n'est pas résolu pour autant. On est simplement sûr que les Soviétiques n'ont rien à voir avec les OVNI.

20 MAI 1955: PREMIERS TÉMOIGNAGES DE GENDARMES

23 mai 1955, Rocroi. Rapport du capitaine G ... , commandant la section, sur l'apparition d'un engin aérien non identifié.

Le 20 mai 1955 en visite de nuit et se trouvant sur la Nationale 51 entre Givet et le hameau des Trois-Fontaines, les gendarmes N ... et L... ont aperçu dans le ciel, à 2 h 30, un engin aérien inconnu qui volait à basse altitude à 200 ou 300 mètres environ, au-dessus de la région comprise entre Ham-sur-Meuse et le hameau des Trois Fontaines, et suivant la direction sud-est-nord-ouest, Cet engin leur a semblé avoir la forme d'un gros obus ou d'un cigare, de la dimension de la carlingue d'un

avion de chasse. L'intérieur était lumineux. De l'arrière jaillissait des projecteurs lumineux, étincelants et multicolores. Sur le moment ils eurent l'impression de se trouver devant un avion en flammes, mais l'engin disparut en vol horizontal en direction du nord-ouest après quelques secondes. Sa vitesse leur a semblé très élevée, supérieure à celle des avions actuels. Au moment où ils l'aperçurent, un autorail qui se dirigeait vers Givet, passait sur la voie parallèle à la Nationale 51. Le bruit fait par cet autorail ne leur a pas permis d'entendre l'éventuel bruit fait par cet engin. La nuit était étoilée et sans lune. La direction du vent était nord.est-sud~ouest, c'està-dire contraire à la direction suivie par l'engin. Ayant fait remarquer à ces gendarmes que cela pouvait être un avion commercial de la ligne Genève-Bruxelles ou Bruxelles-Nice, ces derniers ont été d'accord pour dire qu'il ne pouvait y avoir de confusion, et qu'il ne pouvait s'agir d'un avion. C'est la première fois que le passage d'un tel engin est observé au-dessus de la circonscription de la brigade.

Liste des rapports officiels et incontestables de Gendarmerie cliquez ici svp

Enquêter sur les signalements et les observations

Hynek, J. A.: FBI Law Enforcement Bulletin, février 1975, pp. 16-20 CUFON, via FOIA en août 1999

Il est naturel pour les agences de maintien de l'ordre de résoudre des mystères. Aujourd'hui, elles peuvent aider à résoudre ce qui pourrait être l'un des plus grands mystères de tous les temps.

Les agences de maintien de l'ordre ont été confrontées de manière répétée à des gens avec des gens ayant signalé des objets volants non identifiés (OVNIs). Parfois, les témoins d'ovnis ont été sous un grand stress émotionnel, et se sont tournés vers la police pour une aide des conseils urgents. Pendant de nombreuses années, les responsables locaux du maintien de l'ordre ont supporté le poids des préoccupations du public quant à mystère persistant des ovnis.

Agrandir cette image Cliquez ici pour la voir à sa taille originale.

Cette photographie, prise dans le New Jersey, montre un site typique d'atterrissage avec un anneau de 30 pieds de diamètre et un depressed central shaft

Implication de la police

Un grand nombre de fois les officiers de police ont figuré directement dans les observations d'ovnis -- ils ont eux-mêmes fait l'expérience d'ovnis ! Ce n'est pas du tout rare comme le lecteur pourrait le penser. A l'automne 1973, des douzaines de chefs de police, adjoints et officiers signalèrent avoir eux-mêmes fait l'expérience d'ovnis.

Le 16 octobre 1973, l'équipage d'un hélicoptère de la Police d'Etat de Delaware ainsi que les contrôleurs de vol à la base aérienne de Dover signalèrent un ovni que l'équipage de l'hélicoptère prit en chasse sur 14 miles à travers le comté de Kent.

Plusieurs jours plus tard, 2 adjoints du comté de Adams (Ohio) sur une patrouille de routine à 1 h signalèrent un ovni stationner à quelques 200 pieds au-dessus du sol.

Le 19 octobre 1973, à Tulsa (Oklahoma), un sergent de police confirma le signalement d'un autre officier d'un objet stationnaire multicolore dont la taille, dirent-ils, aurait fait d'un avion de ligne 747 un nain.

2 policiers de Los Angeles (Californie) le 12 novembre 1973, dirent avoir vu un grand objet rond bleu-blanc à 21 h 50 et observé ses manoeuvres pendant plus de 1 mn avant qu'il disparaisse à une accélération dazzling.
Une "ligne rouge" gratuite pour l'usage des agences des forces de l'ordre a été établie par le Center for UFO Studies. Les signalements d'ovnis faits à ces agences peuvent être relayés au centre pour prise en charge et étude. Le numéro gratuit (pas à usage public) peut être obtenu par les agences de maintien de l'ordre en écrivant au Center for UFO Studies, B. P. 11, Northfield (Illinois). 60093.

Le 29 décembre 1973, des policiers de zone à Culpeper (Virginie) observèrent 3 ovnis.

Un livre entier fut écrit sur la fameuse observation d'ovni à Exeter (New Hampshire) le 3 septembre 1965, lorsque 2 officiers furent appelé sur la scène et observèrent un phénomène ovni spectaculaire John Fuller, Incident à Exeter, Putnam (1966). Les récits d'autres observations par des officiers de maintien de l'ordre ont également été publiés J. Allen Hynek, The UFO Experience: A Scientific Inquiry Regnery (1972), Ballantine (1974).

En février 1974, un homme de patrouille de Rochester (Minnessota) prit en chasse un ovni meandering, flame-spewing le long de la nationale 52 alors que des douzaines d'automobilistes s'écartaient de la route d'étonnement. Durant la chasse, le dispatcheur radio signala au patrouilleur que le poste de police recevait de nombreux appels téléphoniques de personnes déclarant avoir observé quelque chose d'étrange dans le ciel [Rapporté à UFO Central].

De nombreux autres rapports de police sont dans les archives. Et, ces expériences ne sont pas uniquement américaines -- les polices française, italienne, anglaise, canadienne et australienne ont fréquemment été impliquées dans des observations d'ovnis.

Malgré tout ceci, le sujet des ovnis a généralement été le sujet de ridicule. Durant des années, nous avons ri des ovnis et des gens qui en signalaient. Mais aujourd'hui, après un quart de siècle de d'amusement poking, de moquerie it off, et d'appeler les ovnis comme entièrement le résultat d'imaginations surchauffées, le monde scientifique s'éveille lentement au fait qu'il se passe quelque chose de réel. La science et le maintien de l'ordre font face à un problème commun comme cela leur est arrivé par de nombreuses fois dans le passé.

Un corps de scientifiques et d'autres personnes professionnelloes, toutes établies dans leurs domaines respectifs, organisèrent la création d'un centre d'étude des ovnis parce que personne ne "tenait la boutique". Bien que certaines études à large échelle aient été menées, elles n'ont pas suivi la nature continue du phénomène ovni. A l'automne 1973, ces hommes - physiciens, astronomes, sociologues, psychologues, directeurs de laboratoires de plusieurs universités dans le pays (ainsi qu'en France et en Australie) - établirent le Center for UFO Studies.

UFO Central

A l'automne 1973, les Etats-Unis firent l'expérience d'une vague majeure de signalements d'ovnis, dont un grand nombre impliquait du personnel de maintien de l'ordre -- directement ou indirectement. Indépendamment de la source des ovnis ou de leur légitimité, ces observations représentèrent un problème réel pour le maintien de l'ordre parce que les gens devaient avoir un endroit où aller pour signaler et un responsable à qui ils pourraient raconter leur expérience.

Les agences de maintien de l'ordre ont été impliquées de manière répétée avec des gens ayant signalé des objets volants non identifiés (OVNIs)

Dans cette brèche, le Center for UFO Studies entra. Il mis en œuvre un service téléphonique gratuit

(UFO Central), 24 h par jour, 7 jours par semaine. A l'observation d'un ovni ou à la réception d'un signalement d'ovni, les responsables du maintien de l'ordre n'ont qu'à composer le numéro et un opérateur (situé à Chicago) leur demanda l'information spécifique. Le formulaire utilisé par les opérateurs est montré plus bas.

A travers la coopération du directeur de l'Institut du Traffic de la Northwestern University, ce numéro gratuit a été distribué à plusieurs milliers de chef de police et shériffs autour du pays. Il est recommandé que ce numéro soit largement dissiminé aux hommes de lois dans toutes les parties du pays. Des autocollants avec ce numéro sont disponibles via le centre.

Un mot de précaution

Le Dr. Hynek est président du Département d'Astronomie de l'Université Northwestern et directeur du Centre de Recherche Astronomique Lindheimer et de l'Observatoire Dearborn. Il a anciennement été directeur associé de l'Observatoire Astrophysique Smithsonian à Cambridge (Massachussetts) et consultant scientifique pour la Force Aérienne sur le sujet des ovnis. Il est auteur de nombreux articles et ouvrages techniques. Hynek montrant une photo d'Adamsky à une conférence de presse

Le numéro ne devrait pas être donné aux citoyens signalant l'ovni. L'agence de maintien de l'ordre devrait effectuer l'appel. Pas plus que, bien sûr, le numéro ne devrait être diffusé au public pour des raisons évidentes.

Le Center for UFO Studies n'a pas éclos comme ça soudainement. Il a déjà existé dans l'esprit parmi un certain nombre de scientifiques et d'ingénieurs qui avaient pris un intérêt privé pour les ovnis, se rencontrant partout où ils pouvaient chez eux, ou chez un autre lors de leurs voyages. Ces hommes s'appelent eux-même le "Collège Invisible," un nom avec une histoire ancienne et honorable. En remontant dans les "années sombres" de la science, lorsque les scientifiques eux-mêmes étaient suspectés de pactiser avec le Diable, ils devaient travailler en privé. Ils se rencontraient souvent clandestinement pour échanger leurs points de vues et les résultats de leurs diverses expériences. Pour cette raison, ils s'appelaient le Collège Invisible.

En France, des responsables ont publiquement assumé leur soutien d'efforts coopératifs lors d'investigations de signalements sérieux d'ovnis. La "Gendarmerie Nationale", une publication officielle des Gendarmes (une branche de la Police Nationale française), discute des procédures que la police française devrait suivre lorsqu'elle reçoit un signalement d'observation.

http://www.rr0.org/data/1/9/7/5/02/Hynek_FBI/index.html

Perspectives de la recherche " officielle " OVNI en FRANCE

par François COUTEN Documentaliste-Expert

En 1994, le Président de la République, alors en fonction, Monsieur François MITTERAND, a étendu les responsabilités de la Défense Aérienne à l'ESPACE. Les termes de " situation spatiale " et de " danger spatial " ont fait dès lors une apparition officielle.

Ceci dit, touchant la FRANCE, la recherche " officielle " OVNIS est menée, mais à des degrés d'intérêt très fluctuants, par divers Services d'Etat sous tutelle conjointe de plusieurs Ministères ou d'un seul, tels le Ministère de la Défense et celui de l'intérieur.

" La connaissance des points forts, points faibles et tendances techniques d'un adversaire d'Outre-Espace est absolument essentielle pour guider les priorités de Défense à son encontre ".

Jean-Claude MALLET D.A.S.

Ainsi, au sein du Cabinet du Ministre de la Défense, Mr Charles MILLON (50 ans), le bureau des " Affaires Réservées ", ayant pour chef le Colonel Xavier BOUT DE MARHNAC, reçoit toutes les informations et rapports dits " sensibles " questions OVNIS en provenance des Forces Armées (Air-Terre-Mer).

Par ailleurs, toujours au coeur du Ministère de la Défense, le jeune et actif patron de la Délégation aux Affaires Stratégiques, Jean-Claude MALLET a parfaitement saisi que la menace " potentielle " d'une agression en force venue d'Outre-Espace n'est pas à négliger, d'autant que très probablement liée à la présence et au développement des armes de destruction massive sur la planète Terre.

De plus, concernant le Ministère de la Défense, voici une brève déclaration faite en privé par le Général de Brigade Aérienne Georges DREYSSÉ en charge du bureau " Espace " de l'Etat-Major Général des Armées. Cette déclaration est la suivante :

" La connaissance des points forts, points faibles et tendances techniques d'un adversaire d'Outre-Espace est absolument essentielle pour guider les priorités de Défense à son encontre ".

Il y a tout lieu de penser que cette déclaration rejoint les préoccupations des responsables de l'application au jour le jour du Plan de Lutte contre la Pénétration dans l'Espace Aérien Français (nom de code INTRUSAIR), Plan élaboré par le S.G.D.N. (Secrétariat Général de la Défense Nationale) dont le suivi est assumé par l'Observatoire des Nouvelles Menaces, partie intégrante de sa Direction des Affaires Internationales et Stratégiques confiée à Madame Bérengère ODIER, Conseiller des Affaires Etrangères de ère Classe qui succède à ce poste de tout premier plan au diplomate Jacques HUNTZINGER.

A préciser que le S.G.D.N. a pour patron le Conseiller Maître à la Cour des Comptes, Jean PICQ (51 ans), ardent et lucide partisan d'une profonde réforme des Services de Renseignements Français qui, selon lui, devraient être chapeautés par un Conseil National de Sécurité réunissant responsables économiques, militaires et politiques.

A noter que le S.G.D.N. a vocation à aider le Gouvernement en éclairant les enjeux et en assurant aussi bien la confrontation des points de vue que la dissipation des malentendus.

De ce fait, s'agissant du dossier OVNI " France " il apparaît que le Secrétariat Général de la Défense Nationale est plus apte qu'une Administration à permettre aux Politiques de prendre des dispositions pour le cas échéant, faire face à une situation de crise en ce domaine.

A cet égard, on peut affirmer que tout comme son prédécesseur François MITTERAND, Jacques CHIRAC (63 ans), Président de la République et Chef Suprême des Armées est tout à fait conscient de l'importance du dossier O.V.N.I.

D'ailleurs, bien avant son élection à la tête de l'Etat, il l'a signifié par écrit au Coordinateur de l'Union Européenne des Chercheurs pour le Droit de Savoir, Claude CHAPEAU (72 ans), un ancien des Forces Françaises Libres.

Dans le même registre, l'ancien Ministre de l'Intérieur, Charles PASQUA (68 ans), actuellement Sénateur, a en son temps, répondu par écrit et de manière circonstanciée à la lettre et documents annexes qui lui furent adressés question "investigations OVNI" à son domicile - 16, Boulevard du Général Leclerc à Neuilly (Hauts de Seine) - par l'infatigable Claude CHAPEAU.

Mais pour l'heure le Ministre de l'Intérieur en fonction, Monsieur Jean-Louis DEBRÉ (51 ans) a

des préoccupations beaucoup plus immédiates que de diligenter des investigations OVNI, d'autant plus que comme par le passé, R.G. (1) et D.S.T. (2) ne sont guère actifs en ce domaine.

" Tout comme son prédécesseur F.MITTERAND, J.CHIRAC, Chef Suprême des Armées est tout à fait conscient de l'importance du dossier O.V.N.I ".

Par exemple touchant la D.S.T. dirigée par le Préfet Philippe PARANT (63 ans) d'un abord froid et distant et pas vraiment accepté par son Directeur-Adjoint et ses cinq Sous-Directeurs ; vu l'ambiance, ses Commissaires, Inspecteurs et Enquêteurs de Paris et de Province sont peu disposés à se mouiller avec des histoires de Soucoupes Volantes susceptibles de nuire à leur carrière.

Par contre, en ce qui concerne la D.G.S.E. (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) sous tutelle du Ministère de la Défense, son Directeur Général, le Préfet Jacques DEWATRE (59 ans) et son numéro deux, Guy Marie Joseph Gérard AZAIS DE LA GARDE DE CHAMBONAS, Directeur de la Stratégie, sont actifs en ce domaine qu'ils explorent à l'échelle mondiale, non sans quelques succès d'ailleurs. En effet, la D.G.S.E. dispose actuellement de jeunes et performants analystes et le cas échéant d'hommes de son Service " Action " à placer sur quelque coup OVNI particulièrement fumant.

Ceci dit, le Chef d'État-Major des Armée, le Général d'Armées Jean-Philippe DOUIN (55 ans), en fonction depuis le 9 septembre 1995, dispose tout comme son prédécesseur l'Amiral Jacques LANXADE de moyens formidables et tous azimuts permettant de recueillir en temps réel, voire anticipé, le maximum d'éléments possibles sur tous Objets Volants ou Aquatiques Non Identifiés détectés comme adversaires en puissance.

" De plus la Direction du Renseignement Militaire effectue sa collecte de renseignements spatiaux OVNIS compris... "

La suite de cet article cliquez ici svp

Veuillez svp respecter le forum en postant des messages sérieux et constructifs sans SMS. Merci à l'avance et bonne lecture.
Rendez-vous sur le blog Ovni et vie extraterrestre :http://ovni-extraterrestre.com/ **Poster votre témoignage:** Cliquer ici **Perte de mot de passe:** cliquer ici

Benjamin.d
Responsable du forum

Age : 44
Nombre de messages : 12808
Inscription : 11/03/2007
Localisation : France
Emploi : Privé
Passions : Ufologie, Histoire, lecture
Règlement : Règlement
Points de Participation : 20795

•

Re: Article: La Gendarmerie et les dossiers O.V.N.I

Mer 04 Nov 2009, 15:01
A cet effet, le Général DOUIN a la haute main sur le C.O.I.A. (Centre Opérationnel Interarmées) installé dans la " cuve puits" situé aux premier et deuxième sous-sol de l'Etat-Major des Armées - 231, boulevard Saint Germain à Paris (7e).

Là travaillent jour et nuit les hommes de la section " Situation " en coordination permanente avec la D.R.M. (Direction du Renseignement Militaire) située pour partie dans un bunker encore plus formidable et inexpugnable , implanté sur la base aérienne 110 à Creil (Oise).

Le 1er décembre 1995, le Général de Division Bruno ELIE (56 ans) a été nommé directeur de la D.R.M. en remplacement du Général de Corps d'Armée Jean HEINRICH (54 ans), titulaire de ce poste depuis la création de la D.R.M. en juin 1992.

A l'inverse de ce dernier le nouveau Directeur de la D.R.M. est d'une nature lisse et policée. Mais nul doute que ce brillant analyste veillera également à poursuivre l'exploitation intensive des données à venir ou déjà acquises par la D.R.M. quant au contenu du phénomène OANI/OVNI.

Pour agir en ce domaine, la D.R.M. dispose de puissants moyens humains et techniques pour s'en occuper 24 heures sur 24, tels : satellites Helios 1-A, Syracuse II, Topex-Poseïdon avec en corollaire l'arsenal de la P.I.A.O. (Photo Interprétation Assistée par Ordinateur). S'y greffent les apports de sa branche opérationnelle aéroterrestre, la fameuse Brigade de Renseignement et de Guerre Electronique (B.R.G.E.) qui entre autres dispose d'hommes et de matériels pouvant être utilisés pour la détection et le suivi de proximité, voire même la capture d'OVNIS " vrais " avec ou sans occupants.

Point important, les personnels de la B.R.G.E. utilisent couramment des jumelles de vision nocturne, ce qui leur permet de voir sans être vu et de se déplacer la nuit à bord de véhicules terrestres ou d'hélicoptères évoluant tous feux éteints.

De plus la Direction du Renseignement Militaire effectue aussi sa collecte de renseignements spatiaux, OVNIS compris, via les Attachés de Défense des Ambassades de France à l'Étranger, et en sus pour quelques unes via un ou deux agents de la D.S.T. camouflés en diplomates.

A cette panoplie s'ajoute l'information reçue par le Centre Opérationnel Interarmées, déjà cité, sur les O.A.N.I.S. (Objets Aquatiques Non Identifiés ou Non Identifiables) détectés par les bâtiments de surface et les sous-marins de la Marine Nationale ou par la centaine d'avions de la PATMAR chargés de la surveillance de nos Eaux Territoriales et au-delà.

De plus, certains articles de presse (Canard Enchaîné notamment) révèlent que le C.I.R.A. (Centre d'Interprétation et de Reconnaissance Acoustique) situé dans l'Arsenal de Toulon, enregistre et collecte aux prix d'années d'effort les bruits des sous-marins et navires de surface français et étrangers qui permettent aux bateaux d'identifier qui navigue dans les parages voire parfois de détecter la présence d'Objets Aquatiques Non Identifiables par cette technique et si possible de suivre leurs évolutions.

Toujours question face à face Marine Nationale / O.A.N.I. - O.V.N.I., à savoir que le VAMPIRE M.B. (Système Naval Embarqué de Veille Panoramique infrarouge) assure automatiquement de jour et de nuit la détection et la désignation précises des cibles aériennes, tels O.A.N.I.S. devenus

OVNIS dès lors qu'ils quittent l'élément liquide et évoluent dans l'air.

Par ailleurs, le Centre Militaire d'Océanographie de Brest dirigé par l'Ingénieur en Chef de l'Armement Michel BOUVET de même que le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine ayant à sa tête l'Ingénieur Général de Première Classe de l'armement François MILLARD, communiquent immédiatement au Centre Opérationnel Interarmées toutes données OANIS venant en leur possession, notamment, mais c'est là un vrai secret, concernant les " nids " sous-marins de ces mystérieux engins.

Maintenant voici un bref aperçu des deux services très officiellement en charge, pour partie du moins, des investigations OVNIS sur le territoire français.

Tout d'abord et de longue date (début 1952) c'est une des missions de la Gendarmerie Nationale et de ses trois composantes (Terre-Air-Mer). Son nouveau Directeur-Général, le Préfet Bernard PREVOST (53 ans), nommé le 20 décembre 1995 en Conseil des Ministres succède à Patrice MAYNIAL, qui s'intéressait d'assez près aux enquêtes OVNI/Gendarmerie ainsi qu'à certaines touchant les activités de quelques " privés " de l'Ufologie Hexagonale. Nul doute que le nouveau patron de la D.G.G.N., Lieutenant-Colonel d'infanterie, ayant servi à la Légion Étrangère (2ème R.E.P.) et rejoint le Cabinet du Ministre de la Défense où il fut Aide de Camp, avant que d'embrasser la carrière préfectorale, suivra la voie tracée en ce domaine par son prédécesseur.

" Quelques rapports dits protégés sont du ressort du lieutenant colonel Claude VICAIRE chef des -Affaires Réservées- ".

A rappeler que les rapports d'enquêtes OVNI/Gendarmerie sont adressés réglementairement à divers Officiels (Magistrats, Militaires, etc.) et que ces rapports sont aussi archivés années par années et déposés dans les classeurs " OVNIS " du Centre d'Etudes et de Documentation de la Direction Générale,sis 35 rue Saint-Didier à Paris (16e) dont le responsable est le Capitaine de Gendarmerie René BOUMENDIL.

Par contre, quelques rapports dits " protégés " sont du ressort du Lieutenant Colonel Claude VICAIRE, chef du bureau des " Affaires Réservées " au sein du Cabinet du Directeur Général de la Direction de la Gendarmerie Nationale qui en dernier ressort décide de les transmettre ou non à des services de Police ou de Renseignement qui sont de fait des concurrents directs, telle la D.S.T. déjà citée.

Ceci s'applique aussi au deuxième Service officiellement préposé, en partie du moins, aux investigations OVNIS, tant en FRANCE qu'à travers le Monde, en vue d'informer essentiellement au plan technique divers Etablissements de Recherches Appliquées telle la D.R.E.T. (Direction de la Recherche et de la Technologie, partie intégrante de la D.G.A. (3)) a priori fort intéressée par des révélations sur les modes de propulsions utilisés par les OVNIS et par leurs constituants, tels matériaux les rendant indécelables aux radars.

Ce second Service d'Etat est le S.E.P.R.A. (Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrée Atmosphérique). Créée le 25 Novembre 1988 son chef actuel est l'Ingénieur Jean-Jacques VELASCO (49 ans) connu des ufologues du monde entier et officiant dans les locaux du Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.) sis à Toulouse (Haute-Garonne).

Mais avant que de poursuivre sur le S.E.P.R.A. une simple remarque. De l'aveu même des gradés du Bureau " Renseignement - Situation " et du " Centre Opérationnel " de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, de nos jours les témoins "fiables" (tels autrefois Maurice MASSE à VALENSOLE - Alpes de Haute-Provence) y regardent à deux fois avant de se présenter à la

Gendarmerie du coin, devenue , en application du plan VIGIPIRATE (4), bunker peu accueillant, pour y conter les péripéties de leur "aventure soucoupiste " de la veille.

Un exemple de procès verbal:

http://www.cnes-geipan.fr/documents/1979308704-1324-1979-R.pdf

Références :

* Code du patrimoine - Livre 2 : archives - Titre 1er : Régime général des archives - Chapitre 3 : Régime de communication - Remplaçant la Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives
* Loi 78-753 17 juillet 1978, article 5, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, instituant la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), chargée de veiller au respect de la liberté d'accès aux documents administratifs et aux archives publiques

http://www.rr0.org/org/eu/fr/dn/gendarmerie/index.html
http://www.lefigaro.fr/

Veuillez svp respecter le forum en postant des messages sérieux et constructifs sans SMS. Merci à l'avance et bonne lecture.
Rendez-vous sur le blog Ovni et vie extraterrestre :http://ovni-extraterrestre.com/ **Poster votre témoignage:** Cliquer ici **Perte de mot de passe:** cliquer ici